


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



 Distr.
GENERALE
S/10287
12 août 1971
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 AOUT 1971 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GUINEE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer de ce que le Gouvernement de la République de Guinée, après étude de la résolution No S/RES.295 (1971), accepte de recevoir, dans les meilleurs délais possibles, la Mission de consultation, objet de la résolution susmentionnée.

Le Gouvernement de la République de Guinée rappelle qu'il a demandé la réunion du Conseil de sécurité avec le plein espoir que le Conseil prendra toutes ses responsabilités en mettant le Portugal en garde contre un nouvel acte d'agression dirigé contre la Guinée.

Le Gouvernement de la République de Guinée recevra la Mission de consultation et lui prêtera toute son assistance.

Je vous prie de faire distribuer cette lettre aux membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent de la Guinée.

(Signé) El-Hadj Abdoulaye TOURE

